



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plan de gestion des déchets pour le canton

Le nouveau Plan de Gestion des Déchets 2004 adopté par le Conseil d'Etat précise l'organisation de la gestion des déchets pour les dix prochaines années. Les objectifs contenus dans ce document s'inscrivent dans la politique de développement durable conduite par le Conseil d'Etat. La parution du nouveau plan, remplaçant celui de 1993, donne l'occasion de dresser un bilan des actions entreprises au cours de la dernière décennie.

L'effort sera porté en direction d'une diminution des déchets à éliminer au bénéfice d'un recyclage accru et d'une stabilisation, voire d'une diminution de la production individuelle de déchets. Cette orientation se traduira par une amélioration du bilan environnemental de la gestion des déchets produits par la population et les entreprises vaudoises.

Ainsi, il est prévu de faire passer le taux moyen de recyclage de 42% aujourd'hui à 60% demain.

La sensibilisation et la formation des nouveaux citoyens que sont les jeunes, de même que l'information diffusée aux plus âgés devraient permettre d'atteindre la stabilisation visée, en influençant les comportements dès l'achat.

La planification de nouveaux sites de décharges contrôlées et d'un réseau de traitement des boues d'épuration des eaux usées apporte des réponses aux défis posés par le manque de ce type d'installation dans plusieurs régions du canton et l'interdiction de la valorisation agricole des boues imposée par la Confédération dès 2006.

Le nouveau Plan de Gestion des Déchets est un instrument issu de la concertation. La

Commission cantonale de coordination pour la gestion des déchets (CODE) a travaillé tout au long de l'année 2003 pour élaborer ce document, sur la base d'un projet proposé par le Service des eaux, sols et assainissement du Département de la Sécurité et de l'Environnement. Présidée par le Chef de Département, cette entité regroupe, outre les services de l'Etat impliqués, les représentants des installations de traitement, les représentants des sociétés intercommunales de gestion des déchets, les représentants de l'Union des communes vaudoises et un représentant des associations de protection de l'environnement.

Les partis politiques, l'Association des Communes Vaudoises, les syndicats, les associations faîtières de l'économie (FPV, CVCI, FVE), la Fédération Romande des Consommateurs et Prométerre ont également participé à l'élaboration du plan, par le biais d'une consultation.

Pour garantir l'application du plan, les objectifs déterminés sont déclinés en 43 mesures assorties d'indicateurs, qui seront suivies et réadaptées en permanence au contexte.

Ces mesures font intervenir les communes, acteurs fondamentaux de la gestion des déchets, ainsi que les organisations régionales, et s'adressent aux collectivités, au public et aux entreprises du canton.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 mai 2004

DSE, M. M. Andlauer, 021 316 75 48 / M. E. Ruegg, 021 316 75 47